

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le règlement **RCA08-08-0001-176** adopté le 5 août 2025 et modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, est en vigueur, depuis le 16 septembre 2025, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 18 septembre 2025

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement